

# Un espoir : le Parc naturel régional du mont Ventoux

par Jean BONNIER

***Si l'on veut aborder la gestion de ce massif, dans son intégrité patrimoniale et écologique, la création d'un Parc naturel régional serait un espoir pour le Ventoux. Il permettrait de passer efficacement d'une gestion sectorielle à une gestion de territoire, dans laquelle le patrimoine forestier aurait tout-à-fait sa place.***

1 - Serge Antoine, Jean Blanc, Edgar Faure, Olivier Guichard...

2 - Journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux, Colloque de Lurs-en-Provence, septembre 1966, Paris : La documentation française, 1967

3 - Pyrénées Catalanes, Narbonnaise en Méditerranée, Haut-Languedoc, Grands Causses, Alpilles, Camargue, Luberon, Verdon, Corse

4 - Rengaine classique dans notre revue !

5 - J. Bonnier 2003 -

Les aires métropolitaines du littoral méditerranéen français. *Forêt Méditerranéenne*, tome XXIV n°1, pp. 67-73

Les regards que porte ce numéro spécial de la revue *Forêt Méditerranéenne* sur le mont Ventoux forestier, ainsi que ceux de l'encyclopédie éditée par les Alpes de lumière, montrent, s'il le fallait encore, la singularité éclatante de ce massif.

Mais, comment ne pas se projeter dans l'avenir, même proche, à la suite de ces constatations ?

En 1966, une bande de visionnaires<sup>1</sup> inventaient, à Lurs dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Parcs naturels régionaux<sup>2</sup> comme des lieux d'une « expérimentation fine » d'aménagement du territoire.

Au cours des cinquante années écoulées, de nombreux Parcs naturels régionaux (PNR) ont été créés dans la région méditerranéenne française. A ce jour, il y en a neuf<sup>3</sup> en exercice et quelques autres en gestation.

Ils ont aussi réussi, plutôt bien, malgré ici ou là quelques difficultés institutionnelles ou fonctionnelles. En 2006 a été célébré le quarantième anniversaire de la création des PNR, à Marseille, et si un état y a été fait pour la France entière, peut-être n'a-t-on pas assez focalisé l'évaluation sur la région méditerranéenne<sup>4</sup>.

Il se trouve que d'outils expérimentaux, les PNR sont devenus des appareils de gestion et de développement durable des territoires (massifs), particulièrement adaptés à la géographie moderne de nos régions<sup>5</sup>.

En particulier, chez nous, les Parcs concernent plus spécialement des massifs montagneux (à l'exception, bien entendu, de la Camargue), ne correspondant pas à des « pays » ou des agglomérations, ces derniers étant davantage définis comme des bassins de vie humaine et d'emploi, qu'en tant qu'ensembles patrimoniaux et écologiques.



**Photo 1 :**  
Le Ventoux :  
un patrimoine naturel  
et forestier exceptionnel  
*Photo M. Bariteau*

Aussi, faut-il se féliciter, même si c'est peut-être un hasard, si les dispositifs d'intercommunalité sont compatibles avec la constitution d'un Parc régional<sup>5</sup>.

On peut également parfaitement concevoir qu'un ensemble de Communautés d'agglomérations, de Communautés de communes, voire de Communautés urbaines, puisse participer à un Parc naturel régional<sup>6</sup>.

Or, c'est précisément le cas du mont Ventoux.

Si l'on veut aborder la gestion, dans son intégrité patrimoniale et écologique, de ce massif situé pour l'essentiel en Vaucluse, mais s'appuyant sur des bassins de vie concernant en partie les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme, cela nécessite que soient pris en compte en même temps le versant sud et ouest, le versant nord et celui de l'est, chacun, convenons-en, relevant d'ensembles socio-géographiques différents : Carpentras et plaine du Comtat, Vallée du Toulourenc, plateau de Sault.

6 - Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix participe-t-elle du Parc naturel régional du Luberon

Aussi, à l'issue des « revues de détail » qui viennent d'être faites, apparaît-il comme une évidence qu'il faille s'orienter résolument vers la création d'un Parc naturel régional du mont Ventoux.

Certes, il ne faut pas ignorer les questions que cela pose en matière de perception par les habitants des communes concernées : on a connu cela partout, pourquoi pas au Ventoux ?

Mais, partout aussi, on peut aller voir les résultats, questionner les habitants et les statistiques économiques et de l'emploi et en conclure que les dangers sont illusoires et les espoirs considérables.

Il ne faut pas, non plus, négliger les questions financières que cela pose aux collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Conseil régional à qui incombe la tutelle des PNR et qui ne peut plus guère compter sur la participation financière de l'Etat.

Mais, a-t-on, une fois, mesuré l'efficacité des investissements publics dans un Parc régional, comparée à celle de tant d'autres dépenses orientées vers le développement et l'emploi durables ?

Enfin, et avant tout, comment, mieux que dans un Parc naturel régional, peut-on concilier gestion patrimoniale de l'environnement, développement local, emploi et image du territoire ?

Aussi, là où nous sommes, simples amis de la forêt méditerranéenne, et donc aussi amis des gestionnaires de ce patrimoine naturel et forestier exceptionnel qu'est le mont Ventoux, ne pouvons-nous qu'exprimer l'espoir de voir créer, le plus tôt possible, le Parc naturel régional du mont Ventoux.

Ce serait un moyen moderne de rendre à ce territoire tout ce que nous lui devons depuis tant de siècles.

**J.B.**

Jean BONNIER  
Secrétaire général de Forêt Méditerranéenne  
14 rue Louis Astouin 13002 Marseille  
Tél. : 04 91 56 06 91  
Fax : 04 91 91 93 97  
Mél : contact@foret-mediterraneenne.org